



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Service protection et santé animales et installations
classées pour la protection de l'environnement

ARRÊTÉ PREFECTORAL

établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-2, L. 211-18 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1- du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 209 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2010 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux dans le département de la Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à M. Didier MAMIS, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie du 30 juillet 2012 ;

Vu la circulaire DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et du Ministère de l'agriculture et de la pêche précisant les conditions d'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux en application du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

Considérant que le maire peut prescrire par voie d'arrêté au détenteur d'un chien de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents et d'obtenir l'attestation correspondante ;

Considérant qu'une liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux doit être établie par arrêté préfectoral ;

Considérant les dossiers de candidatures des intéressés reçus et instruits par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens susceptibles d'être dangereux est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Grenoble sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

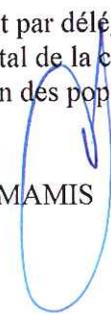
Article 3 : L'arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie.

Chambéry, le 17 septembre 2012

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Didier MAMIS



Annexe à l'arrêté préfectoral établissant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux

Au 17 septembre 2012

Date de délivrance de l'habilitation	Nom et prénom du formateur	Détenteur du lieu d'exercice	Adresse du lieu d'exercice	Nom du responsable de lieu d'exercice	Téléphone du responsable du lieu d'exercice
11 août 2009	M. HIMPENS François	CENTRE CANIN DE HAUTE-TARENTAISE HIMPENS François	Z.A. les Colombières 73700 BOURG ST MAURICE	M. HIMPENS François	04 79 07 30 73
11 août 2009	M. BRIATTE Jérôme	SARL HOT DOG EDUCATION BRIATTE Jérôme	40, rue de la Françon 73420 VOGLANS	M. BRIATTE Jérôme	06 62 90 06 64
11 août 2009	M. EXERTIER Jonathan	Entreprise Meryttrachien EXERTIER Jonathan	805, chemin Pré Prisset 73420 MERY	M. EXERTIER Jonathan	06 24 21 50 22
2 novembre 2009	M. FAVIER Henri	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
2 novembre 2009	Mme PIETRZAK Isabelle	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
19 novembre 2009	M. ALPE Norbert	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
19 novembre 2009	Mme AYET Patricia	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
19 novembre 2009	M. CARASCO Patrick	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	73240 ST GENIX SUR GUIERS	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
19 novembre 2009	Mme CLEMENT Corinne	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70
19 novembre 2009	Mme CLOPPET Irène	ASSOCIATION CANINE DE ST GENIX SUR GUIERS	Route du Pont de Beauvoisin Jourdin	M. FAVIER Henri	04 76 31 70 70

Date de délivrance de l'habilitation	Nom et prénom du formateur	Détenteur du lieu d'exercice	Adresse du lieu d'exercice	Nom du responsable de lieu d'exercice	Téléphone du responsable du lieu d'exercice
19 novembre 2009	Mme DAMEY Jeannette	CLINIQUE VETERINAIRE DE LA MOTTE SERVOLEX	95, Chemin du Mas 73370 LE BOUGET DU LAC	Mme DAMEY Jeannette	04 79 25 98 16
19 novembre 2009	M. HURSTEL Vincent	CLINIQUE VETERINAIRE DE LA MOTTE SERVOLEX	95, Chemin du Mas 73370 LE BOUGET DU LAC	M. HURSTEL Vincent	04 79 25 98 16
19 novembre 2009	M. BELLO François	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	Mme BIHAN Maia	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	Mme BILLAT Georgette	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	M. BILLAT Yves	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	Mme DUFOUR CAGNON Josiane	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	M. ISSARTE Eric	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	M. JEAN Gilles	ASSOCIATION CANINE ALBERTVILLOISE	Le Chiriac 73200 ALBERTVILLE	M. BILLAT Yves	04 79 28 85 82
19 novembre 2009	M. NOACCO Franck	SARL MELKEV DOG AND CAT SERVICE	Au domicile des propriétaires ou des détenteurs des chiens	M. NOACCO Franck	04 76 37 00 39
7 avril 2010	M. CHAMIOT-CLERC Frédéric	SECTION CYNOPHILE D'AITON	La Grange 73260 LES AVANCHERS	M. Bruno MERMIN, Président	06 18 96 40 22
7 avril 2010	Mme ARAGO Cathie	SECTION CYNOPHILE D'AITON	La Grange 73260 LES AVANCHERS	M. Bruno MERMIN, Président	06 18 96 40 22
22 juin 2010	M. BRUDER Claude	CLUB CANIN DES PAYS DU GRAND LAC	ZI des Versières 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE	M. Yann AVET L'OISEAU, Président	04 79 63 67 02
2 novembre 2010	M. PAVIS Claude	Claude PAVIS Education	Au domicile des propriétaires ou des détenteurs des chiens	M. PAVIS Claude	06 13 02 37 30
14 septembre 2012	Mme DEVILLAINE Christine	Mme DEVILLAINE Christine	Au domicile des particuliers	Mme DEVILLAINE Christine	06 07 41 55 27

